



AR\_20260321\_03

**Arrêté portant délégation de fonctions et de signature à M. Jean-Michel SAHUC, 3ème adjoint au maire**

**Le Maire de la Commune de Juré,**

**Vu** le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L 2122-18, qui confère le pouvoir au maire d'une commune de déléguer une partie de ses fonctions à un ou plusieurs adjoints,

**Vu** la délibération du conseil municipal n° DE\_20260320\_01 du 20 mars 2026 fixant à 3 le nombre des adjoints au maire,

**Vu** le procès-verbal d'élection du maire et des adjoints du 20 mars 2026,

**Considérant** que M. Jean-Michel SAHUC a été élu 3ème adjoint au maire,

**Considérant** que, pour le bon fonctionnement du service, il convient de donner délégation aux adjoints,

**ARRETE**

**Article 1er - Délégation de fonctions** : A compter du 21 mars 2026, M. Jean-Michel SAHUC est délégué, pour intervenir dans les domaines suivants :

- \* gestion de la voirie communale ;
- \* gestion quotidienne des travaux ;
- \* organisation et suivi du travail des agents techniques ;
- \* préparation et suivi des opérations de travaux communaux.

**Article 2 - Délégation de signature** : Cette délégation entraîne délégation de signature des documents correspondants à ces fonctions :

- \* arrêtés de circulation
- \* arrêtés de stationnement
- \* permissions de voirie
- \* autorisations d'occupation du domaine public (AOT)
- \* bons de commande travaux < 2 000 €
- \* commandes matériaux < 1 000 €
- \* contrats d'intérim courts
- \* arrêtés temporaires (travaux, fêtes)
- \* permissions de voirie
- \* autorisations échafaudage / benne

La signature des pièces par M. Jean-Michel SAHUC devra être précédée de la formule suivante : « par délégation du Maire ». Un spécimen de signature est annexé au présent arrêté.

**Article 3 - Recours** : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de LYON dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

**Article 4** : Le Maire de la commune de Juré et le Receveur Municipal, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à l'intéressé. et dont une copie sera transmise à M. le Sous-Préfet.

Fait à Juré le 21 mars 2026,  
Le Maire, Patrice ESPINASSE



Date de transmission de l'acte: 03/04/2026  
Date de réception de l'AR: 03/04/2026  
042-214201162-AR\_20260321\_03-AI  
A G E D I